



L'ÉPHÉMÈRE (boutique)

VILLAGE DE CHÉDIGNY

DOSSIER DE CANDIDATURE
Location à la basse saison



Contact : Mairie de Chédigny / 02 47 92 51 43

mairie-chedigny@wanadoo.fr / www.chedigny.fr

RF	1
Sous Préfecture de LOCHES	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 16/01/2023	
037-213700669-20230109-DE_2023_005-DE	

OBJET DE L'ÉPHÉMÈRE

La Commune de Chédigny a rénové un bâtiment communal, une ancienne grange en face de la boulangerie et propose ce lieu pour l'installation d'une boutique nommée "L'éphémère" qui à la basse saison sera proposée à la location.

DESCRIPTIF DE LA BOUTIQUE

Surface du rez de chaussée : 32 m²

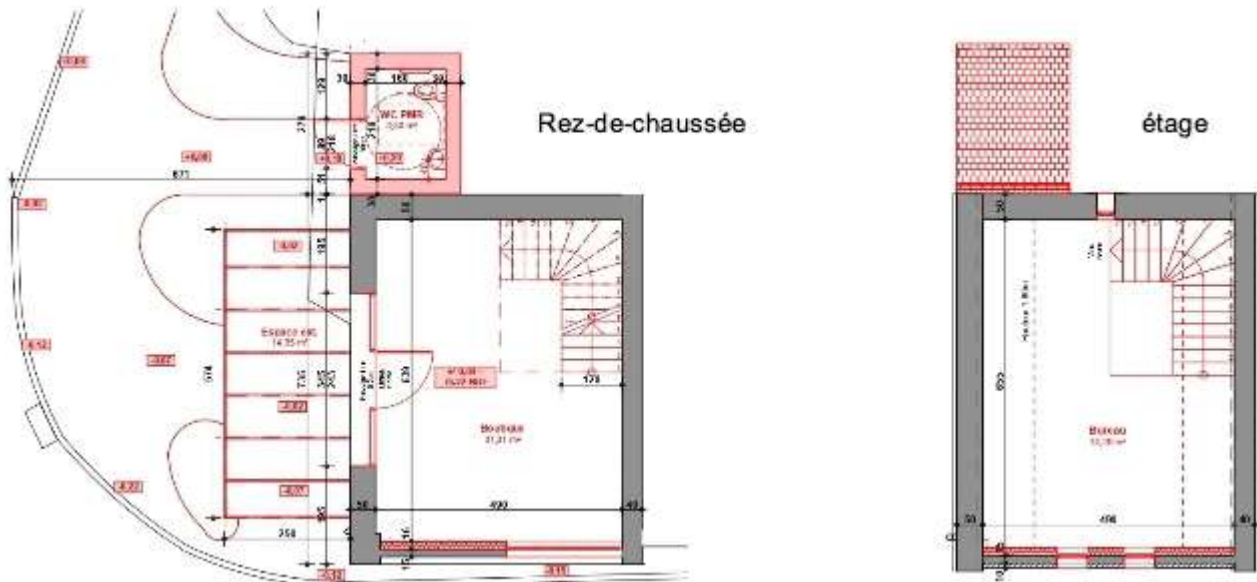
Surface de l'étage : 32 m²

Vitrine en façade : 3,40 X 2,40 m

Vitrine sur la rue : 2,30 X 2,10 m

1 point d'eau au rez de chaussée

1 sanitaire à l'extérieur



CONDITIONS D'EXPLOITATION

Le loyer s'entend fourniture en eau et en électricité comprise. L'accès WiFi est gratuit.

Le locataire s'engage à informer sur ses propres supports de communication, sa présence dans la boutique en mentionnant les jours et les horaires d'ouverture.

Lorsque sont organisées des animations dans le village durant la période de location, le locataire s'engage à adapter ses horaires et ses jours d'ouvertures en fonction de celles-ci.

RF	2
Sous Préfecture de LOCHES	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 16/01/2023	
037-213700669-20230109-DE_2023_005-DE	

ENTRETIEN DE L'ÉPHÉMÈRE

Le mobilier mis à la disposition du locataire est composé de : 2 tables, 4 chaises, 1 réfrigérateur.

Le locataire, s'il le souhaite, pourra amener son propre mobilier.

Le locataire s'engage à faire le ménage de la boutique à son départ et à la restituer dans le même état que lors de son arrivée. Un état des lieux d'entrée et de sortie sera effectué par la mairie de Chédigny.

Une convention de location sera signée entre la mairie de Chédigny et le locataire.

CONDITIONS DE LOCATION

L'Éphémère est louée à la journée, en fonction de la demande et de la période, la durée de location pourra être portée à plusieurs jours.

Il est formellement interdit au locataire, même temporairement, de sous-louer ou de prêter les lieux loués, en totalité ou en partie sous quelque forme que ce soit, gratuitement ou contre rémunération.

La colocation est envisageable à condition qu'elle soit validée par la commission municipale de L'Éphémère et les potentiels co-locataires au moment de l'examen des candidatures.

TARIFS DE LOCATION

Période de location : du 10 janvier au 09 Avril 2023 et du 17 Octobre au 31 Décembre 2023

Le tarif, toutes charges comprises, est le suivant :

Prix à la journée : 20 euros nets

Pour toute location, **une caution de 300 €** sera exigée lors de la signature de la convention de location.

Le montant du loyer est payable lors de la signature de la convention de location.

LES ENGAGEMENTS DU LOCATAIRE

Activité exercée au sein de la boutique :

Le locataire s'engage à exercer l'activité qu'il a décrite et présentée dans son dossier de candidature.

Respect du voisinage et de l'ordre public :

Le locataire s'engage à ne pas nuire à la tranquillité du voisinage, à ne pas porter atteinte à

RF	3
Sous Préfecture de LOCHES	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 16/01/2023	
037-213700669-20230109-DE_2023_005-DE	

l'ordre public, sa responsabilité étant directement engagée en cas de plainte ou de réclamation.

Si le locataire souhaite installer un chevalet et/ou une terrasse au droit de la boutique, il devra le mentionner dans son dossier de candidature. Le mobilier doit être qualitatif et sobre. La commission de Chédigny se réserve le droit de refuser cette demande d'installation portant occupation du domaine public.

DOSSIER DE CANDIDATURE

- **L'intégralité du dossier de candidature signé et complété à la page 5.**
- **Une présentation de l'activité,**
- **La copie de la carte d'identité du (des) preneur (s),**
- **La copie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité,**
- **Un extrait Kbis de moins de 3 mois, pour chaque locataire,**
- **L'extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers, de Commerce, et /ou extrait d'immatriculation de la Maison des Artistes,**

ÉTUDE DES CANDIDATURES

Les candidatures seront étudiées par une commission organisée par la mairie de Chédigny. Elle se réserve le droit de refuser une demande ou d'y apporter des prescriptions et modifications afin d'être en adéquation avec les critères attendus par la commission.

La commission se réserve la possibilité d'accepter ou de refuser les demandes de réservation qu'elle reçoit sans recours d'aucune sorte. Les demandes seront traitées en fonction de différents critères :

- 1- la disponibilité de la boutique,**
- 2- l'activité proposée et son intégration dans l'environnement,**

Les preneurs seront informés de la décision de la commission au plus tard un mois avant le début de leur période d'ouverture.

RF	4
Sous Préfecture de LOCHES	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 16/01/2023	
037-213700669-20230109-DE_2023_005-DE	

FICHE SIGNALÉTIQUE DU CANDIDAT

Merci de mentionner, votre choix de semaine(s) d'occupation de L'Éphémère à l'intérieur de la période d'ouverture qui va du **10 Janvier au 09 Avril et du 17 Octobre au 31 Décembre 2023** (chaque semaine commence le lundi et finit le lundi).

Indiquer précisément le ou les jours et horaires d'ouverture :

Nom de l'entreprise : _____

Nom et prénom du preneur : _____

Fonction : _____

Adresse du preneur : _____

Code Postale : _____

Ville : _____

Mobile : _____

Email : _____

Site Internet/page Facebook/Instagram : _____

N° de SIRET : _____

N° de répertoire des Métiers/Chambre de Commerce : _____

N° de Maison des artistes : _____

Pourquoi souhaitez-vous louer L'Éphémère ?

Fait à :

Le :

Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »)

RF Sous Préfecture de LOCHES
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/01/2023 037-213700669-20230109-DE_2023_005-DE